



Micro entreprise LMNP pour autre activité commerciale ?

Par **AzerAzerty**, le **22/09/2023** à **10:26**

Bonjour à tous,

J'ai une micro entreprise pour gérer un bien locatif en LMNP.
aujourd'hui, je souhaite lancer une activité commerciale en auto entrepreneur (car activité non sûre et je ne souhaite pas m'engager dans des dépenses de création d'entreprise à au moins 1000 euros) .

ai je le droit d'utiliser ma micro entreprise LMNP pour cette nouvelle activité ? pour cette activité, l'adresse de l'entreprise va t elle rester celle du bien locatif et non pas l'adresse personnelle ?

quelles sont les démarches pour créer une dénomination commerciale histoire de cacher mon nom ? sur quel être document les client sont susceptible de retrouver mon nom ?

Merci d'avance , je suis preneuse de tout conseil
bien à vous

Par **Marck.ESP**, le **22/09/2023** à **14:27**

Bienvenue ici,

Le statut de Loueur en Meublé Non Professionnel (LMNP) est spécifique à l'activité de location meublée. En tant que LMNP, vous êtes considéré comme un professionnel de la location meublée et bénéficiez de certains avantages fiscaux.

Si vous souhaitez exercer une nouvelle activité qui n'est pas liée à la location meublée, cela n'est pas compatible avec votre statut de LMNP.

Il n'est pas compliqué de créer une activité en auto-entreprise, rien ne l'interdit, à condition de ne pas exercer des activités incompatibles entre elles.

Rendez vous sur

<https://www.guichet-entreprises.fr> et effectuez votre déclaration d'activité en ligne.